



**République Française**

★ ★ ★

**ASSEMBLEE**

★ ★ ★

**SECRETARIAT GENERAL**

★ ★ ★

**N°823-2011/APS  
du 09-05-2011**

**Rapport**  
à  
**l'assemblée de la province Sud**

**Objet** : modification de la délibération n°43-2009 APS du 27 mai 2009 portant désignation des représentants de la province Sud dans divers organismes extérieurs

**PJ** : projet de délibération

Madame Hélène IEKAWÉ ne siégeant plus au sein de l'assemblée de la province Sud, en raison de son élection au gouvernement de la Nouvelle-Calédonie le 1<sup>er</sup> avril dernier, il convient de procéder à son remplacement au sein des organismes extérieurs et commissions provinciales où elle représente la collectivité.

Parallèlement, il convient également de modifier la représentation de la province Sud au conseil d'administration du groupement d'intérêt public « union pour le handicap », en raison notamment de l'ajout dans les statuts de ce GIP, d'un suppléant pour chaque collectivité publique qui le compose.

Tel est l'objet du projet de délibération que j'ai l'honneur de soumettre à votre approbation.